

Séance du 13 avril 2026

L'an 2026, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de Madame Danièle Chartrain, Maire.

Présents : Danièle Chartrain, Philippe Chevalier, Cécile Carré, Michel Picualt, Pierre Boulard, Marie-Noëlle Martin, Guy Daguené, Christelle Copleutre, Jean-Marie Glon, Michel Cormier, Stéphane Meslay, Céline Causard, Sabrina Jousselein,

Excusés : Céline Voisin, Franck Viel (pouvoir à Pierre Boulard),

A été nommée secrétaire de séance : Christelle Copleutre.

1- Délibération n°D352026 – Désignation des taux d'imposition des taxes directes locales :

Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de voter les taux d'imposition des taxes directes locales applicables pour l'année 2026 suivants :

- Taxe foncière (bâti)	34,69 %
- Taxe foncière (non bâti)	27,28 %
- Taxe d'habitation	18,54 %
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Pour : 8 voix

Contre : 6 voix

Abstention : 0 voix

2- Délibération n°D362026 – Désignation du représentant du Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes nuisibles (GIDON) : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'effectuer un vote à main levée pour désigner le représentant du GIDON,
- **Désigne** Sabrina Jousselein en tant que représentant du GIDON par 14 Voix Pour.

3- Délibération n°D372026 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs suite aux élections municipales du 15 mars 2026 : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la liste des vingt-quatre contribuables proposée en annexe,
- **Dit que** la liste établie sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques pour désignation des 6 commissaires titulaires et des 6 commissaires suppléants.

4- Délibération n°D382026 – Mandat au Centre de Gestion de la Sarthe pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour se joindre à la procédure de mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance statutaire en conformité avec le code de la commande publique et conclure le contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2027,
- **Prend acte** que le niveau de garantie et les taux de cotisation lui seront communiqués préalablement à sa décision de rejoindre ou non le contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion de la Sarthe.

5- Délibération n°D392026 – Demande de remise gracieuse : Rejeté

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas accorder de remise gracieuse à l'administrée concernant les deux factures de services périscolaires,
- **Dit que** l'administrée devra se rapprocher du Service de Gestion Comptable de la Ferté-Bernard pour mettre en place un échéancier de paiement pour régler la dette,
- **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.

6- Délibération n°D402026 – Convention d'assistance technique et de conseil « Assainissement collectif » : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'assistance technique et de conseil « Assainissement collectif » avec le Conseil départemental de la Sarthe pour une durée de trois ans pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028,
- **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.



DIVERS

- **Appel à candidatures de la Communauté de communes du Perche Emeraude pour la désignation de représentants communaux** : Madame le Maire fait lecture aux membres du Conseil municipal d'un courriel reçu de Madame Pemartin, directrice de la Communauté de communes du Perche Emeraude, sollicitant les conseillers municipaux à siéger à la commission intercommunale des impôts directs et au Syvalorm.

Madame Céline Causard se propose pour siéger aux deux instances.

- **Réfection des trottoirs rue de la Métairie** : Madame le Maire rend compte aux membres du Conseil municipal de la rencontre entre Monsieur Pottier de l'ATESART et la commission bâtiments et voirie qui a eu lieu le 8 avril 2026 pour le projet de réfection des trottoirs de la rue de la Métairie. Il a été décidé de créer un cheminement en enrobé sur une largeur de 1,40 à 1,50 m du côté des trottoirs les plus larges et de laisser l'autre partie comme elle est actuellement, à l'exception des sorties de garage qui seront en enrobé. Monsieur Pottier reviendra vers la commune début mai pour présenter le projet et le devis.

Monsieur Pottier a également fait part que la voirie s'abîmait et va établir un devis.

- **Jeu du terrain de loisirs** : Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le jeu « la tour Dialo » a été mis hors service. Suite à la maintenance annuelle, il s'avère que quatre pieds de ce jeu sont très abîmés. Un courrier accompagné de photos va être envoyé au fournisseur pour négocier la remise en état de ce jeu qui a une garantie décennale.

- **Achat d'un téléphone portable** : Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'achat d'un téléphone portable pour les astreintes du maire et des adjoints pour les week-ends et les vacances pour un montant d'environ 200,00 € avec les accessoires et d'un forfait à 5,90 € par mois.

